

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	GALVASPRAY.	
Code produit	:	470051	
Forme du produit	:	Mélange contenant :	
		Nom :	N. CAS :
		HYDROCARBONS, C3-4; PETROLEUM GAS	68476-40-4
		HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5 % N-HEXANE	-
		O-XYLENE	1330-20-7
		ZINC POWDER ZINC DUST (STABILIZED)	7440-66-6
		N-BUTYL ACETATE	123-86-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Peinture Spray (aérosol).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 Fournisseur : Nom: LR ETANCO SAS
 Rue: Parc Les Erables - Bâtiment 1 - 66 route de Sartrouville - BP49
 Code postal/Ville: 78231 Le Pecq
 Pays: France
 Téléphone: +33 (0)1 34 80 52 00
 Fax: +33 (0)1 30 71 01 89
 Site web: <http://www.etanco.eu>
 Email: commercial.france@etanco.fr
1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

	Classification	Mentions de danger (H)	
	Aérosol 1	H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	Peau Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
	Eye Dam. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
	STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
	Aquatique Chronique 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Identificateurs du produit	Contient: Hydrocarbures, C6, Isoalkanes, <5 % N-Hexane,.
Mentions de danger	H222+H229 - Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. -
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	
Mises en garde - Généralités	P102 - Tenir hors de portée des enfants
Mises en garde - Prévention	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mises en garde - Réponse	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Mises en garde - Stockage	P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Mises en garde - Élimination	P501 - Jeter le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Substances vPvB : Aucune.

Substances PBT: Aucune.

Dispositions spéciales : Le fabricant ne peut être tenu responsable en cas de dommages causés par une utilisation incorrecte du produit.

Dispositions spéciales conformément à l'annexe XVII du règlement REACH : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autres dangers : Aucun autre danger.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Hydrocarbures, C3-4 N°CAS:68476-40-4 N°EC:270-681-9 N°IDX:649-199-00-1 N°REACH:01-211948657-22	30.0%≤C<40.0%	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280 : Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.	-	K
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane N°CAS: - N°EC:931-254-9 N°IDX: - N°REACH :01-2119484651-34	25.0%≤C<30.0%	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-	-
o-xylène N°CAS:1330-20-7 N°EC:215-535-7 N°IDX:601-022-00-9 N°REACH:01-2119488216-32	10.0%≤C<12.5%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H312 : Nocif par contact avec la peau. H315 : Provoque une irritation cutanée.	*	[1]

		H332 : Nocif par inhalation.		
zinc powder — zinc dust (stabilised) N°CAS:7440-66-6 N°EC:231-175-3 N°IDX:030-002-00-7 N°REACH:01-2119467174-37	5.0%<=C< 7.0%	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-	-
n-butyl acetate N°CAS:123-86-4 N°EC:204-658-1 N°IDX:607-025-00-1 N°REACH:01-2119485493-29	0.5%<=C< 1.0%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges	-	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.
Pour la définition des mots concernant la liste des risques, se référer à la section 16.

3.2. Mélanges

Pas de données disponibles

3.3. Remarque

Note K : La substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs N° 203-450-8).

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- Après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute. Laver entièrement le corps (douche ou bain). Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Non applicable sous forme d'aérosol.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement : Aucun.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : CO2 ou extincteur à poudre.
- Moyens d'extinction inappropriés : Néant en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie.
Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

5.4. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Contenant pressurisé. Ne pas percer ou bruler, même si l'aérosol est vide. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin des flammes, étincelles et des sources de chaleur. Ne pas exposer aux rayons de soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

La conception particulière des locaux : Frais et bien aérés.

Précautions pour le stockage en commun

Matières incompatibles : Aucun. Voir également les paragraphe 10

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
o-xylene CAS : 1330-20-7 (BE)	221	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (BE)	50	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (BE)	442	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (BE)	100	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (EU)	221	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (EU)	50	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
o-xylene	442	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

CAS : 1330-20-7 (EU)			
o-xylene CAS : 1330-20-7 (EU)	100	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (FR)	442	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (FR)	100	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (FR)	221	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (FR)	50	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (CH)	435	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (CH)	100	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (CH)	870	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
o-xylene CAS : 1330-20-7 (CH)	200	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (BE)	723	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (BE)	150	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (BE)	964	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (BE)	200	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (FR)	940	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (FR)	200	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (FR)	710	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (FR)	150	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (CH)	480	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (CH)	100	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (CH)	960	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
n-butyl acetate CAS : 123-86-4 (CH)	200	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

Valeurs DNEL/PNEC

[Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane:](#)

Travailleur DNEL

	short-term		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
orale				
Cutanée			13964mg/kg bw/jour	
Inhalation			5306mg/m ³	

DNEL consommateur

	short-term		à long terme	
	systémique	local	systémique	local

orale			1301mg/kg bw/jour	
Cutanée			1377mg/kg bw/jour	
Inhalation			1137mg/m ³	

PNEC

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Pas de données disponibles

Equipement de protection individuelle



- Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée: Utiliser des lunettes de travail dont la protection latérale = EN166. Si il existe un risque à l'exposition à des vapeurs pouvant causer des troubles oculaires, utiliser un masque anti-gaz avec protection faciale totale.
- Protection de la peau : Protection des mains: Dans le cadre d'une utilisation normale du produit aucune protection particulière n'est nécessaire. Toutefois pour protéger les mains de contacts fréquents et répétés il est recommandé d'utiliser des gants résistants au solvants (OVC, PE, néoprène, pas de caoutchouc naturel). Protection du corps: Protéger la peau n'est pas nécessaire lors de contacts brefs mais, est requise lorsque on porte des vêtements propres et antistatique. En cas de contacts prolongés et fréquents, utiliser un vêtement de protection étanche adapté au type de produit utilisé. Le choix d'une tenue de protection spécifique comportant notamment une combinaison, des gants, des chaussures et une protection de la tête dépendra du type d'opérations.
- Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire: La qualité de l'air inhalé doit être préservée avec certaines limites d'exposition à des produits nocifs. Si l'inhalation de produit nocif doit dépasser la limite, il est alors recommandé d'utiliser un système respiratoire individuel équipé d'un filtre de type EN 141.

Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Aérer les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé. Conserver et utiliser le produit uniquement dans un endroit bien ventilé. Une ventilation spécifique peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

8.3. Informations complémentaires

Risques thermiques : Aucun.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Contenant pressurisé avec base et gaz liquéfié
Couleur :	Pas de données disponibles
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	> -42 °C
Point d'éclair :	< 0 °C
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	> 2
Densité relative :	Pas de données disponibles

Solubilité(s) :	Hydro solubilité : Insoluble Liposoluble: Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	> 400 °C
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Aucune donnée disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer aux rayons de soleil ou à une température supérieure à 50°C.
Tenir éloigner des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les matières combustibles. Le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

o-xylene (CAS: 1330-20-7)

Espece	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3523	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS:)

Espece	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

o-xylene (CAS: 1330-20-7)

Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	4350	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS:)

Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	3000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

o-xylene (CAS: 1330-20-7)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'administration : Inhalation
Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	=	27	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS:)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'administration : Inhalation
Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	20	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
 Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Non classé

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
 Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Type de méthode : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Non classé

Substances

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Non classé

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT SE

Données sur le mélange

Titre : Pas de données disponibles
Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Voie d'administration : Pas de données disponibles
Specific effects : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Conclusion : Non classé
Executive summary : Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.9. STOT RE

Données sur le mélange

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Voie d'administration : Pas de données disponibles
Target organ of toxicity : Pas de données disponibles
Exposure duration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Frequency of treatment : Pas de données disponibles
Frequency of treatment/unit : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Conclusion
	Non classé

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'administration : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-

Conclusion : Non classé

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
Espece : Pas de données disponibles

Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-

Conclusion : Non classé

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Génotoxicité

Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles
 Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Type de méthode : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-	-

Conclusion : Non classé

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Génotoxicité in vitro

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.14. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Danger par aspiration : Non classé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux pratiques de travail, éviter pour disperser le produit dans l'environnement.

NE CONTIENT PAS DE CHLORE-FLUORO-CARBONES.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique court terme

Substances

zinc powder — zinc dust (stabilised) (CAS: 7440-66-6)

Animaux/Catégorie : Poisson

Espece : Nothobranchius guentheri
Durée du test : 96
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	7.1	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnie
Durée du test : 48
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata
Durée du test : 72
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.15	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS:)

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata
Durée du test : 72
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	55	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB : Aucune.

Substances PBT: Aucune.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Catalogue des codes européens pour les déchets :

Les aérosols, en tant que rejet domestique, sont exclus de l'application de cette norme, liée à l'activité industrielle.

Les aérosols vides provenant d'un usage professionnel peuvent être classifiés comme suit :15.01.10:conditionnement contenant des résidus de substances dangereuses ou des résidus contaminés par ces substances.

Élimination des produits/emballages

Les conditions de mise au rebut doivent être en accord avec la législation locale ou nationale. Un aérosol peut exploser à une température supérieure à 50°C, s'il contient encore quelques résidus du gaz. Les aérosols utilisés, même si ils ne sont pas complètement vidés, ne doivent pas être jetés dans l'environnement.

13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1950	-	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS inflammables	-	AÉROSOLS inflammables	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	2	-	2	2.1
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG-Technical name : AEROSOLS, Flammable.

IMDG-EMS : F-D.

IMDG-MFAG : S-U.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N.A.

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir . 98/24/CE (Risques dérivant D' agents chimiques pendant le travail) .

Dir . 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ;

Dir . 2006/8/CE . Réglementation (CE) n ° 1907/2006 (REACH) ,

Réglementation (CE) n ° 1272/2008 (CLP) ,

Réglementation (CE) n ° 790/2009 (1 ° ATP CLP) , n ° 758/2013

Réglementation (UE) n ° 453/2010 (Annexe II) .

Réglementation (UE) n ° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Réglementation (UE) n ° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Réglementation (UE) n ° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Réglementation (UE) n ° 944/2013 (ATP 5 CLP) .

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et les variations subséquentes : Aucunes.

Le cas échéant, se référer aux normes suivantes : Directive 2003/105/CE ('Activities linked to risks of serious accidents') et amendements ultérieurs.

Règlement : Tableaux des maladies professionnelles

Substance	CAS	TMP N°
Hydrocarbures, C3-4	68476-40-4	RG: 84
xylene	1330-20-7	RG: 4 BIS
n-butyl acetate	123-86-4	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel . RG 4 BIS: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 09/12/2019

Date de version : 09/12/2019

Date d'impression : 09/12/2019

16.1. Indication des changements

Pas de données disponibles

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N.A.: non applicable. ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.. CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine). CLP: Classification, Étiquetage, Emballage. DNEL: Niveau dérivé sans effet. EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. IATA: Association internationale du transport aérien. IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI). IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.. INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée. LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée. PNEC: Concentration prévue sans effets. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.. STE L'exposition à court terme. STEL: Limite d'exposition à court terme.. STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles. TLV: Valeur de seuil limite. TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH).

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Principales sources bibliographiques: ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold CCNL - section 1 Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Pas de données disponibles

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Flam. Gas 1	Gaz extrêmement inflammable.
H222+H229	Aérosol 1	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Press. Gas	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Acute Tox. 4 DERMAL	Nocif par contact avec la peau.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H336	STOT SE 3 H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils de formation

Pas de données disponibles

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.